

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY3298A1
Titre long	Stage d'initiation à la psychologie 1
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Automne 2024
Horaire	Jeudi 12h30 à 15h30 (voir les dates ci-dessous) (à distance)

Mode de formation Multimodal

Site StudiUM Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

Personne enseignante

Nom et titre	Julie Dauphin, Ph. D., psychologue
Coordonnées	julie.dauphin@umontreal.ca Tél. : (514) 343-6111 p.19941
Disponibilités	Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	Il n'y a pas d'auxiliaire d'enseignement pour ce cours
Coordonnées	N/A
Disponibilités	N/A

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

L'objectif de ce stage d'initiation est de permettre à l'étudiant(e) de se familiariser avec la pratique professionnelle de la psychologie. Le stage devrait permettre à l'étudiant(e), par le biais d'une immersion dans un milieu clinique, d'approfondir et d'intégrer les connaissances théoriques et cliniques acquises durant la formation (savoir) ainsi que de développer certaines habiletés professionnelles (savoir-faire). L'emphase est mise sur le développement des habiletés relationnelles de base (personnelles/savoir-être).

Objectifs spécifiques

1. Par le biais de l'observation, développer une capacité de réflexion clinique critique.
2. Acquérir et consolider des connaissances théoriques/cliniques propres au milieu et à la clientèle du stage.
3. Établir une relation de confiance avec la clientèle choisie.
4. Se familiariser avec un ou plusieurs mode(s) d'intervention.
5. Se familiariser avec l'éthique et la déontologie liées à la pratique de la psychologie clinique.
6. Se familiariser avec la situation de supervision.
7. Se familiariser avec le travail clinique en équipe et le fonctionnement organisationnel du milieu de stage.
8. Développer une capacité à discuter de cas cliniques (oralement et par écrit).
9. Apprendre à rédiger une synthèse sous forme de rapport de stage (2^e trimestre seulement)

Compétences développées

1. Capacité de réfléchir de manière critique à propos des modèles et méthodes d'évaluation d'intervention auprès de la clientèle choisie.
2. Capacité à communiquer oralement et par écrit selon le style propre à la profession.
3. Capacité à établir un lien de confiance avec la clientèle, le superviseur et l'équipe de travail.

Méthodes pédagogiques utilisées

1. Stage de familiarisation en milieu clinique avec un(e) superviseur(e) (approuvé(e) par le Département de psychologie).
2. Rencontres de groupe avec la chargée de cours responsable (exposés magistraux et exercices).
3. Lectures personnelles et travaux de réflexion.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2024-09-05	Présentation du plan de cours Éthique et déontologie	1) Rencontre de groupe obligatoire (12h30 à 15h30) – Zoom à caméra ouverte. 2) Quizz sur la déontologie (10%) – À faire à la maison pour le dimanche 08-09-2023 (23h59)	Code de déontologie des psychologues (au complet) et guide explicatif de la loi modifiant le code des professions (pp. 20-21). Liens web ci-dessous.
Cours 2 2024-10-24	Présentation du journal de bord Retour sur le stage Capsule d’enseignement clinique : états mentaux / mentalisation	Rencontre de groupe obligatoire (12h30 à 15h30) – Zoom à caméra ouverte. Échanges en groupe et analyse de matériel clinique	Nil
Cours 3 2024-12-12	Bilan de mi-stage	Rencontre de groupe obligatoire (12h30 à 15h30 – Zoom à caméra ouverte. Échanges en groupe	Nil

* Le 27 septembre et le 14 octobre sont des jours fériés.

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Quiz en ligne	Dix questions à choix multiples. <ul style="list-style-type: none"> Exactitude de la réponse 	2024-09-08	10% (succès = 5% et plus)
Participation	<ul style="list-style-type: none"> Présence aux trois rencontres de groupe (voir dates ci-dessus) pour toute la durée de la rencontre Caméra ouverte Participation active aux échanges en groupe / sous-groupes <i>N.B. Les absences doivent être motivées auprès du Département via le Centre étudiant.</i>	2024-12-12	15% (succès = 7.5% et plus ; échec si absence non motivée à l'une des rencontres ou participation à caméra fermée sans justification)
Remise de travail en ligne	Journal de bord (3 pages) <ul style="list-style-type: none"> Description claire de l'événement Réflexion personnelle réflexive <i>(*) Voir critères détaillés sur StudiUM.</i>	2024-12-12	15% (succès = 7.5% et plus)
Remise de travail en ligne	Grille d'évaluation du superviseur <i>N.B. La réussite du stage suppose, entre autres, que les absences (p.ex. ont été motivées auprès du Département (via Centre étudiant), et que l'étudiant(e) s'est présenté(e) à un minimum de 6 rencontres sur 12.</i>	2024-12-20	60% (succès = 30% et plus)
Remise de travail en ligne	Grille de suivi des activités de stage (format Excel)	2024-11-20	0% Pénalité de 10% si non remise (i.e. échec si non remise)

N.B. Le barème de notation du stage est Succès (S) ou Échec (E). Pour être en succès, l'étudiant(e) doit réussir chacune des évaluations prévues au plan de cours.

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux Sur StudiUM – au plus tard à 23h59 le jour de la remise

Matériel autorisé aux examens Tout matériel est autorisé pour le quizz en ligne.

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents	Code de déontologie des psychologues Guide explicatif - Loi modifiant le code des professions
Ouvrages en réserve à la bibliothèque	Nil
Équipement (matériel)	Nil

Ressources complémentaires

Documents	Aucun – Consulter les ressources fournies par le milieu de stage.
Sites Internet	Ordre des psychologues du Québec Société canadienne de psychologie
Guides	Guide de rédaction des travaux écrits (UdeM)
Autres	Page de présentation officielle - Travaux UdeM

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à un examen La personne étudiante qui s'absente à un examen/quiz doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro.

Si le motif est jugé valable, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3% de la note maximale possible par jour de calendrier. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est de 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de plus de cinq jours de calendrier entraîne une note de zéro (0) pour le travail.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(es) à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées.

Seuil de réussite exigé **Barème littéral** : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Plan de cours

Dates importantes

Modification de l'inscription 2024-09-18

Date limite d'abandon 2024-11-08

Évaluation de l'enseignement Vous recevrez un courriel à cet effet avant l'examen final. Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Mesures

d'accommodement

- **SESH (accorder des accommodements)** : <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/rendez-vous-personne-situation-handicap>
- **SAFIRE (gestion des examens)** : <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SESH, il est de la responsabilité de la personne étudiante de faire sa demande pour l'application des accommodements pour les examens auprès du SAFIRE. Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives

Tout retard entrainera le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours. L'étudiant(e) est alors responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné.

Plan de cours

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca/services>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Tout sur le plagiat <http://integrite.umontreal.ca/>

Respect

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

Bureau du respect de la personne <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

Standardisation des notes au premier cycle

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne finale de groupe doit se situer entre 65% (2,30 ou C+) et 79% (3,65 ou B+) inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué. Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause.

Barème Succès ou Échec (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.